

CAHIER DES CHARGES « BOURSE ANIMATION ACADÉMIQUE »

Dans un but d'émulation et d'encouragement, l'Apel Académique de Montpellier propose à toutes les Apel départementales de notre académie ce concours.

PRÉSENTATION

La Bourse à l'animation vise à récompenser les actions d'animation portées par les Apel d'établissement, et impliquant les membres de la communauté éducative : chefs d'établissement, enseignants, personnels OGEC et son président, les adjoints en pastorale, et bien sûr, les parents d'élèves et les élèves. C'est l'occasion de partager et de vivre-ensemble au-delà des préoccupations quotidiennes de chacun de ses membres.

Nos critères de sélection sont : originalité, ouverture aux autres, engagement, prise en compte du projet éducatif de l'établissement. Les dossiers devront être élaborés par l'ensemble de la Communauté Éducative **aux bénéfices des Élèves de l'Établissement**. Ils seront transmis en mode dématérialisé.

MODALITÉS

Chaque dossier conforme est étudié par le Conseil d'administration de votre **Apel Départementale** (statuts à jour) qui décide d'attribuer un prix départemental. Puis le dossier est soumis au jury de l'**Apel Académique** qui attribue un prix supplémentaire académique. Chaque **Apel d'établissement** (n°Logaplus ou RNA) ne pourra présenter qu'**un seul dossier pour un projet de l'année en cours**.

En cas de doute, de refus ou de litige par rapport à un projet, le président départemental doit s'adresser à l'Apel Académique. Seul le jury de l'**Apel Académique** sera décisionnaire pour trancher sur la participation au concours au niveau « **prix Palmarès** » ou « **prix Lauréat à l'Animation** ». En veillant à la bonne application du règlement académique. Le président départemental veillera à ce que tous les dossiers présentés soient conformes et soient reçus dans les délais et modalités demandés.

Tous les autres dossiers non sélectionnés par les départements et qui sont conformes au cahier des charges auront un « prix Participation Bourse Académique ».

Engagement :

Une communication (cahier des charges et délai) est envoyée à chaque Apel d'établissement et aux chefs d'établissement au plus tard avant la fin des vacances scolaires de Noël. Les dossiers sont habituellement présentés dans nos départements en début du second trimestre pour une remise des prix lors de notre **journée Académique des Apel** au troisième trimestre.

Éligibilité :

Chaque **Apel d'établissement** doit être à jour de toutes ses obligations envers son **Apel Départementale** : cotisations et statuts à jour (conformes aux statuts types des Apel + récépissé de dépôt en préfecture associé). De plus, la convention de mandat doit être signée ou en cours de signature. Dans le cas contraire, la cotisation Apel doit au moins être intégrée à la facturation de scolarité (vérification par l'Apel Académique). Enfin, **chaque dossier est soutenu et visé par le(s) chef(s) d'établissement(s) et le président d'OGEC.**

Constitution du dossier :

- présentation de l'établissement scolaire,
- présentation du **projet de l'année en cours** (maximum 5 mn) sous format numérique au choix : description de la préparation aussi importante que l'action elle-même, et son calendrier prévisionnel.
- publics acteurs de l'action et notamment le nombre d'élèves impliqués,
- publics visés par l'action,
- détails précisant l'objectif et les moyens matériels nécessaires.
- passerelles éventuelles avec le projet d'établissement ou un thème institutionnel de l'Enseignement Catholique,
- implication des différents membres de la Communauté Éducative : OGEC, APEL, enseignants, personnels administratifs, animateurs pastoraux, autres partenaires.

Dossier à envoyer au président ou secrétariat d'**Apel Départementale** à la date fixée par son conseil d'administration, accompagné du formulaire complété et d'une présentation numérique (PowerPoint, PDF, traitement de texte, présentation animée, film...). Les photos illustreront les diplômes remis à la **journée académique des Apel**. **Tout dossier non conforme au présent Cahier des charges ou hors délai ne sera pas retenu.**

Choix de 7 thématiques : Animation (tous sujets), Découverte du monde professionnel, Pastorale (crèche inclus), École Inclusive, Semaine des Apel, Mini-Entreprise et Dossier aménagement.

Pour la Semaine des Apel et Mini-Entreprise **se référer aux critères de l'organisateur** (Apel Nationale ou EPA). A noter que si le projet dossier aménagement (UIDOGEC) s'étend sur plusieurs années, il ne pourrait être présenté à l'Académie **qu'une seule fois**.

Les **projets doivent être innovants et différents d'une année sur l'autre quel qu'en soit le thème**. La mise en place des actions doit être totalement différente de l'année précédente. A noter que les projets Semaine des Apel proposés par l'**Apel Nationale** sont à des dates précises sur une thématique qui change tous les deux ans. Si une **Apel d'Établissement** reconduit sa participation sur le même thème Semaine des Apel, elle devra l'aborder sur un axe différent.

A noter : Les établissements ayant déjà participé devront être en mesure de **justifier de la réalisation** de leur dernier projet (photos, article de presse et si besoin factures) et de la **participation active dans l'année en cours de l'APEL d'Établissement**.

Modalité départementale

Les **Apel départementales** fixent chaque année la date limite de dépôt des dossiers pour les **Apel d'établissement**.

Chaque département choisit **au maximum quatre dossiers** qui concourent pour l'attribution d'un « **prix Palmarès** », les autres dossiers seront récompensés par des « **prix Lauréat à l'Animation** ».

Les modalités de sélection des projets sont laissées à la libre appréciation des **Conseils d'administration des Apel départementales** qui doivent s'assurer que le Cahier des charges est respecté.

Chaque département présente et expose à l'**Apel Académique**, l'ensemble des dossiers **10 jours avant** la date de la délibération du jury du Conseil d'administration de l'**Apel Académique**. Une étude des projets sera faite au cas par cas pour l'attribution d'un prix supplémentaire. Son montant est fixé chaque année par les administrateurs de l'**Apel Académique**.

Modalité Académique et révélation du prix lors de la « JOURNÉE ACADÉMIQUE DES APEL » :

La **BOURSE ANIMATION ACADÉMIQUE** est un évènement annuel. Le jury est composé des membres élus du Conseil d'Administration de l'**Apel Académique** qui attribue les prix par délibérations collégiales. Chaque année, le montant des récompenses est établi par le conseil d'administration de l'**Apel de l'Académie** (et par l'UIDOGECE pour son prix). Son règlement est établi à l'**ordre de l'Apel de l'établissement** primée. Le prix UIDOGECE est choisi par le Président de l'UIDOGECE ou son représentant dûment mandaté.

Le jury se réserve le droit d'ajouter ou retirer un ou des prix en fonction des évènements ou de l'actualité. (Exemple ajouter exceptionnellement un prix spécial JO)

Les diplômes et les prix attribués aux lauréats seront remis au 3ème trimestre lors de la **journée Académique des Apel**, dans le **département désigné**. La venue **obligatoire d'au moins un représentant** de la Communauté Éducative (Chef d'Établissement, Enseignant, Parent, Enfant, OGECE) est une **condition du concours**. Chaque année, toutes les modalités vous seront précisées. Pour le transport, vous pouvez vous rapprocher de votre département ou favoriser le covoiturage.

Si les conditions décrites ci-dessus n'étaient pas impérativement remplies, l'Apel Académique se réserve le droit de suspendre la subvention attribuée.

Les diverses dotations :

✓ **Tous les coups de cœur sont choisis parmi les dossiers remontés par les départements : « prix Palmarès »**

- Un Coup de cœur académique (choisi par le président académique), retenu parmi les coups de cœur des départements,
- Un Coup de cœur par département, retenu selon le vote réalisé en Conseil administration de l'**Apel Départementale**.

✓ **Tous les coups de cœur académiques sont choisis parmi les coups de cœur départementaux : « prix Lauréat à l'Animation »**

- Un ou plusieurs Coups de cœur Pastoral
- Un ou plusieurs Coups de cœur Découverte du Monde Professionnel
- Un ou plusieurs Coups de cœur Participation à la Semaine des Apel
- Un ou plusieurs Coups de cœur École Inclusive
- Un ou plusieurs Coups de cœur Mini Entreprise
- Un ou plusieurs Prix UIDOGECE de l'Académie de Montpellier (sous réserve de reconduction)
- Un ou plusieurs Coups de cœur Animation

A noter que tous les coups de cœur de chaque département sont validés selon le vote réalisé en Conseil Administratif Départemental.

✓ **Tous les autres dossiers non sélectionnés par les départements et qui sont conformes au cahier des charges auront un « *prix Participation Bourse Académique* »**

Les projets dotés font l'objet d'un suivi par les Apel départementales. Il est fortement recommandé que les porteurs des dossiers primés Palmarès ou Lauréat soient invités à les présenter (avec illustrations) lors de l'Assemblée Générale de leur Apel départementale de l'année suivante.

Vous faites des choses extraordinaires dans vos établissements visant à améliorer l'espace de vie des élèves, ou à les ouvrir sur le monde par des actions concertées, orientées vers le partage des valeurs chrétiennes (aides, échanges, partages...).

N'hésitez pas à nous les faire partager en présentant un projet de Bourse Académique à l'Animation. Comptant sur votre dynamisme au service des enfants !

Bonne chance, Unissez-vous, Surprenez-vous et Surprenez-nous !

Karine GUIGNARD, Présidente Académique



APEL ACADÉMIQUE DE MONTPELLIER
20 RUE DU CARRE DU ROI
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 52 57 69
Mail : contact@apel-montpellier.fr